



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

égalité professionnelle

Question au Gouvernement n° 2568

Texte de la question

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Mme la présidente. La parole est à M. Olivier Jardé, pour le groupe Union pour la démocratie française. *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Plusieurs députés de l'Union pour un mouvement populaire. Et la Journée des femmes ?

Mme la présidente. Mes chers collègues, la parole est à M. Jardé, et à lui seul.

M. Olivier Jardé. Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité, une récente étude demandée au ministère de l'éducation nationale révélait que le niveau intellectuel des petites filles était supérieur à celui des petits garçons, et que cela se poursuivait dans le primaire et dans le secondaire, pour aboutir, au baccalauréat, à un taux de réussite de 85 % pour les filles et de 80 % pour les garçons.

Au niveau professionnel, malheureusement, la situation est différente, avec un taux de chômage de 10,6 % pour les femmes contre 8,8 % pour les hommes. Si l'on observe une relative égalité au niveau des rémunérations, les carrières professionnelles accusent, quant à elles, des différences alarmantes.

En ce 96e anniversaire de la Journée des femmes, le groupe UDF a voulu marquer sa détermination en faveur du droit des femmes en demandant justement à un homme de prendre la parole. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française. - Rires et exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Madame la ministre, ma question est simple : que comptez-vous faire pour qu'il y ait enfin une réelle égalité entre les hommes et les femmes dans notre pays ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité.

Mme Catherine Vautrin, *ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité*. Monsieur le député, nous serons au moins d'accord sur un point : la parité est, par définition, une affaire d'hommes et de femmes.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur divers bancs du groupe socialiste.)

Nous souhaitons réaliser ensemble cette mixité. Les femmes, qui représentent 52 % de la population de notre pays, attendent aujourd'hui d'occuper leur juste place, et toute leur place. Pour y parvenir, il faut faire vivre cette égalité, que ce soit dans l'emploi, où elle permet une meilleure autonomie, ou dans la vie politique, où nous pouvons, sur tous les bancs de cette assemblée, réfléchir à la possibilité de permettre aux femmes d'accéder aux responsabilités. C'est la raison pour laquelle nous vous proposerons dans quelques semaines, avec le ministre d'État, un texte visant à réaliser la parité dans les exécutifs.

La parité tient également au respect que l'on doit aux femmes : c'est toute la question de la lutte contre les violences, car la violence est par définition manque de respect, ce qui n'est pas tolérable dans notre pays. Tel est le sens de la mobilisation du Gouvernement sur ce sujet. Vous venez d'adopter un texte, qui sera examiné demain en commission mixte paritaire. L'égalité est enfin assurée quant à l'âge du mariage, fixé à dix-huit ans pour les hommes comme pour les femmes, et la notion de respect est enfin intégrée dans le code civil. Cette notion, nous devons la graver dans les textes : respecter les femmes, c'est permettre qu'elles aient toute leur place dans notre pays. *(Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur de nombreux bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : [M. Olivier Jardé](#)

Circonscription : Somme (2^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2568

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 mars 2006